

2020 / 2021

# Rapport d'activité et moral

Fédération des Chasseurs de l'Aube



[WWW.FDC10.ORG](http://WWW.FDC10.ORG)



SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX





# LE CONSEIL

## D'ADMINISTRATION





# LES PERMANENTS

## SERVICE

### ADMINISTRATIF ET SECRÉTARIAT



**BAUDOUX**  
Bruno  
Directeur



**SOUILLARD**  
Françoise  
Directrice  
Adjointe



**VARLET**  
Béatrice  
Secrétaire  
générale et  
technique



**JONVAL**  
Morgane  
Standard  
et secrétariat



**PRUNIER**  
Elodie  
Standard  
et secrétariat



**HOUPLON**  
Olivia  
Secrétaire



**MARTINOT**  
Euphrasie  
Contrat  
d'alternance

## SERVICE

### TECHNIQUE CHASSE ET FAUNE SAUVAGE



**LOWENSTEIN**  
Philippe  
Technicien  
Cynégétique  
supérieur  
Chargé du permis  
de chasser et des  
installations



**CUISIMIER**  
Jeremy  
Chargé du  
dossier agricole  
et coordinateur  
dégâts de gibier



**BAZIN**  
Cédric  
technicien  
secteur Centre et  
Responsable de  
la Conduite de  
projets de génie  
écologique



**MONCHATRE**  
Sylvère  
Technicien  
Cynégétique  
secteur est  
Interlocuteur  
Chasse à l'arc et  
piégeage



**JACQUARD**  
Laurent  
Technicien  
Cynégétique  
secteur Sud  
Interlocuteur  
piégeage et Garde  
particulier



**LALLE**  
Adrien  
Technicien  
Cynégétique  
secteur Champagne  
Crayeuse, Chargé  
de communication



**JOLY**  
Florent  
Prévention dégâts  
de gibier et permis  
de chasser

## SERVICE

### BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES



**COQUET**  
Mariane  
Responsable  
des études et du  
développement  
des territoires  
ruraux



**THERY**  
Léo  
Chargé des études  
biodiversité et des  
équilibres agro  
sylvo- cynégétique



**TERNOIS**  
Vincent  
Chargé  
des études  
biodiversité et  
coordinateur  
Natura 2000



**CARTIER**  
Ambre  
Chargée des  
études milieux  
et animatrice  
Natura 2000



#### BRIENNE-LE-CHÂTEAU - CHAVANGES



**BERGERAT**  
Daniel

#### BAR-SUR-AUBE - CLAIRVAUX



**BREUZON**  
Marie-Joël

#### ESSOYES



**MERCUZOT** Claude  
Président de la F.D.C.A.  
Trésorier adjoint de la  
Fédération Régionale

# LES CHIFFRES CLÉS 2021

# 817

Personnes  
en sorties  
nature



# 68

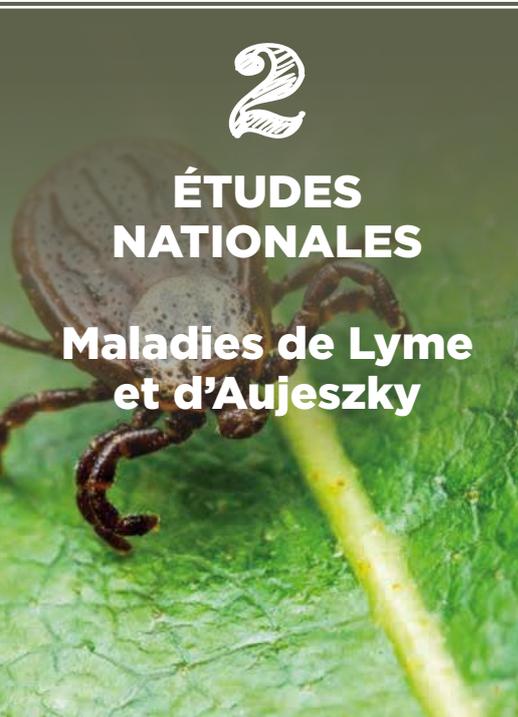
HECTARES

En gestion  
de faisan



# 588

Personnes en formation



# 2

ÉTUDES  
NATIONALES

Maladies de Lyme  
et d'Aujeszky

Plantation de haies

# 30 000

Arbustes

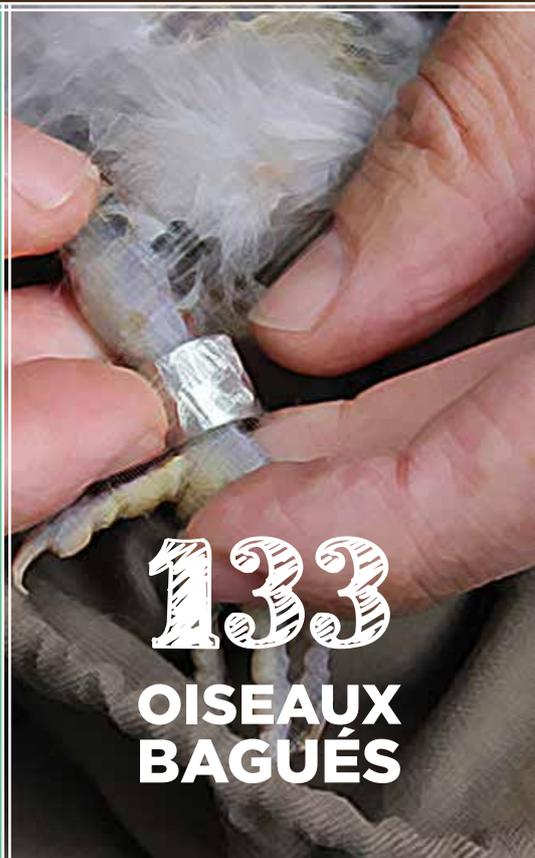


# 30km



# 24

SIGNATAIRES  
PLAN DE RELANCE



# 133

OISEAUX  
BAGUÉS

75%



de réussite  
à l'examen  
du permis de  
chasser



146

Comptages  
faune sauvage

10



Zones  
en gestion  
Natura 2000



5

Dossiers en  
ecocontribution



112

Territoires  
en contrat de  
gestion Perdrix



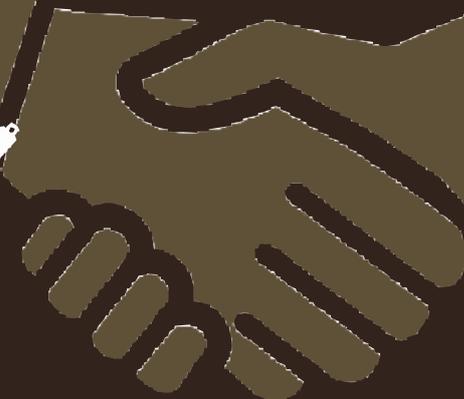
193

Réunions



3

Conventions  
signées avec la région  
du Grand Est





# DÉFENDRE la chasse



# CONNAISSANCE DES **prélèvements**

Enquête  
statistique  
pour la saison  
**2021**  
**2022**



**La connaissance des tableaux de chasse est essentielle pour une bonne gestion des espèces chassables : à l'échelle du territoire de chasse ou du département pour le petit gibier sédentaire et pour le grand gibier.**

**Il est essentiel de répondre à l'enquête tableau de chasse même quand on n'a rien prélevé.** Pour bien s'approprier les résultats publiés à l'issue de l'enquête tableaux de chasse pour la saison, il est nécessaire de comprendre les principes des statistiques sur lesquels elle repose. Dans l'Aube l'analyse du tableau de chasse repose uniquement sur la saisie en ligne des responsables de chasse via notre site internet. Les données 2021/2022 traitées sont donc issues exclusivement des éléments que tous les détenteurs d'un droit de chasse doit fournir à la FDC 10 en renvoyant sa demande de plan de chasse. **Nous détenons tous une partie du résultat, alors transmettez vos données et vous contribuez ainsi à la défense de la chasse ! Nous comptons sur vous...**

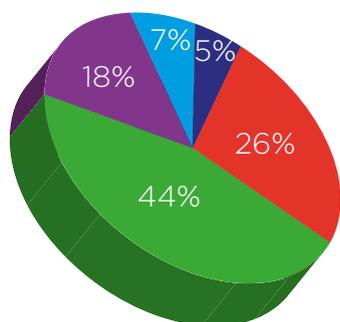
## Prélèvements à tir déclarés en 2021|2022

### Pour la petite faune

La petite faune est présente sur l'ensemble de nos plaines et vignes Audoises, le lièvre, la perdrix, le lapin, le faisan sont les espèces les plus communes et les plus recherchées pour le plaisir de nos chiens d'arrêts et spaniels. Les prélèvements 2021/2022 ont été globalement à la hausse. Le faisan représente à lui seul 44 % du tableau de chasse, les unités de gestion contribuent fortement à ce niveau de prélèvements.

	2020/21	2021/22
Faisan	7 478	<b>10 802</b>
Perdrix grise	1 197	<b>1 171</b>
Lapin	1 359	<b>1 673</b>
Lievre	3 761	<b>4 348</b>

■ Perdrix Grise ■ Perdrix Rouge  
■ Faisan ■ Lièvre ■ Lapin

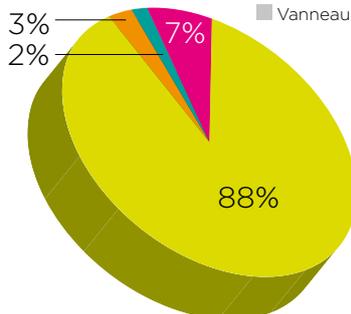


### Pour les migrateurs

Le pigeon ramier et la bécasse sont les deux espèces migratrices les plus recherchées. Les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2021/2022 sont globalement en augmentation, chiffres que nous devons relativiser puisque nous étions en 2020/21 sur une période de restriction avec La COVID.

	2020/21	2021/22
Bécasse	1591	<b>1761</b>
Grives	993	<b>819</b>
Vanneau	30	<b>62</b>
Caille des blé	145	<b>386</b>
Pigeon ramier	13 033	<b>23 636</b>
Bécassines		<b>117</b>

■ Pigeon Ramier ■ Bécasse  
■ Grive ■ Caille des B. ■ Bécassine  
■ Vanneau

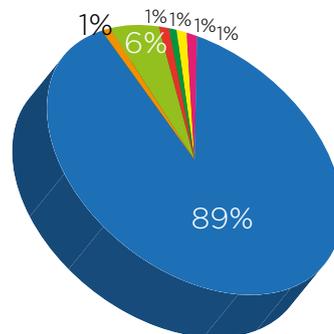


### Pour le gibier d'eau

Le canard colvert et les sarcelles sont les deux espèces régulièrement prélevées sur nos zones humides. Les prélèvements sur ces espèces en 2021/2022 sont extrêmement faibles à l'exception du canard colvert mais avec des prélèvements stables. A la lecture de ces chiffres, nous pouvons remercier l'investissement des chasseurs de gibier d'eau pour l'entretien de ces zones fragiles.

• Canard colvert	1 607
• Chipeau :	25
• Pilet :	4
• Souchet :	13
• Siffleur :	2
• Sarcelles :	112
• Milouin :	13
• Morillon :	21

■ Colvert ■ Souchet ■ Sarcelle  
■ Milouin ■ Oie ■ Chipeau ■ Siffleur

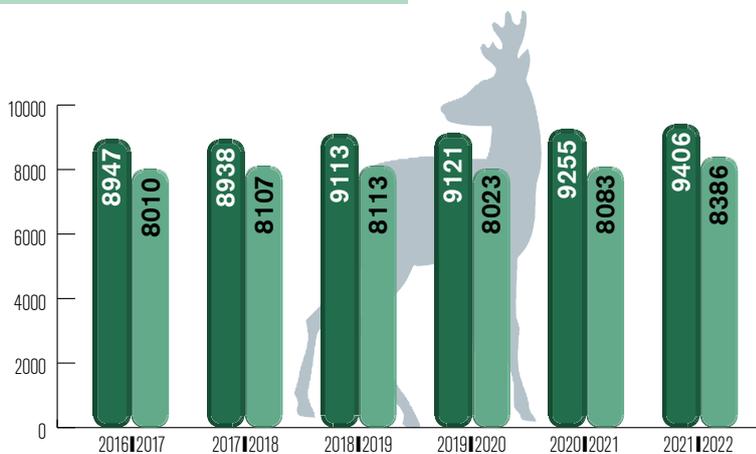
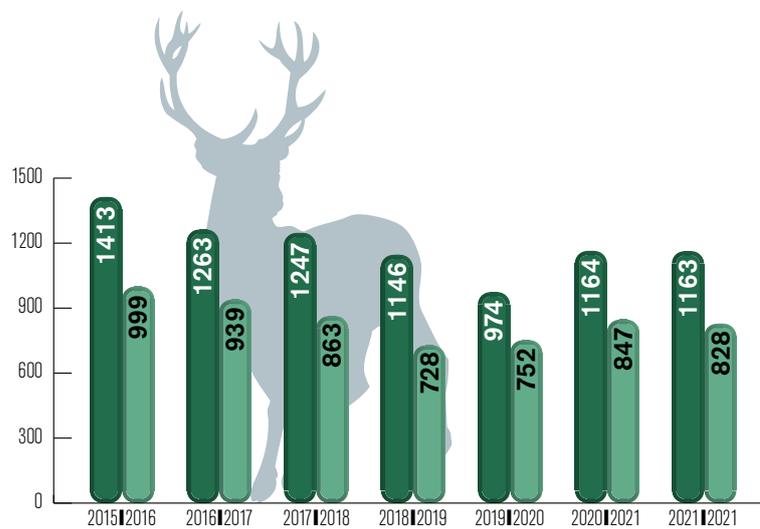


## Pour la grande faune

### Pour le cerf,

La stabilité des attributions et des réalisations confirme un niveau de population cerf en équilibre avec son milieu. Le tableau de chasse sur les deux dernières années évolue très peu puisque nous passons de 1 164 à 1 163. Cette stabilité est relative puisque nous observons sur quelques secteurs une augmentation des populations (Planty, Clairvaux...).

**Nous devons rester attentif sur l'évolution de nos populations car le cerf doit rester l'emblème de nos forêts Audoises !**



### Pour le chevreuil,

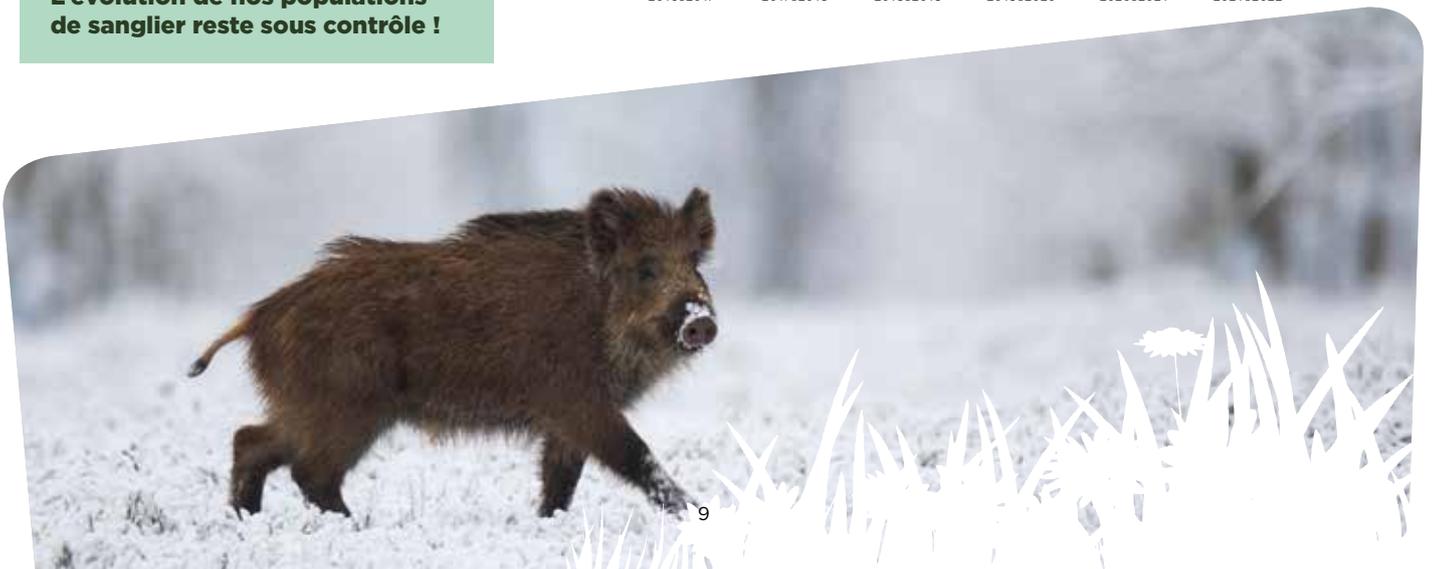
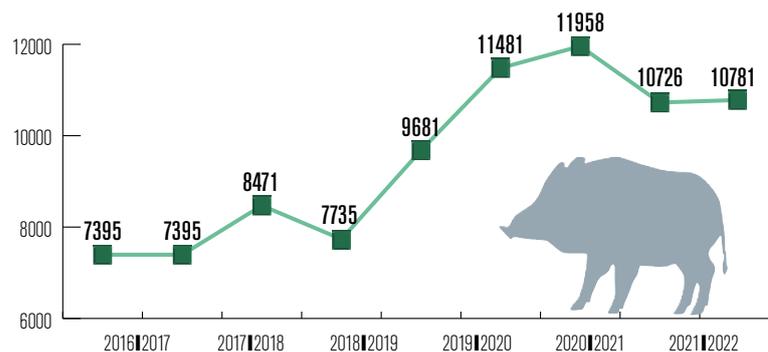
depuis 2018 nous observons une progression constante du tableau de chasse. Cette augmentation est aujourd'hui relativement homogène sur l'ensemble du département. Avec l'augmentation des attributions et des prélèvements la saison 2021/2022 restera l'année des records.

**Mais restons prudent sur l'évolution de nos attributions !**

### Pour le sanglier,

le tableau de chasse départemental a connu cette année une certaine stabilité, après une forte baisse des prélèvements en 2021, nos populations de suidés restent bien évidemment sous contrôle. Cette tendance baissière semble se confirmer dans beaucoup de nos massifs. Cependant nous devons poursuivre cette baisse et plus particulièrement sur certains Massifs.

**L'évolution de nos populations de sanglier reste sous contrôle !**



# LE PLAN DE CHASSE triennal



## UN PLÉBISCITE INTÉRESSÉ POUR L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF

Depuis la campagne 2019-2020, le plan de chasse triennal chevreuil et cerf sur la Champagne crayeuse est instauré. Cette méthode de gestion est unique dans le Grand Est arrive à la fin de la période d'expérimentation comme il est inscrit dans notre schéma départemental, alors faut-il poursuivre ?

### Le plan de chasse triennal, une méthode simple est efficace

- Plus de 80% des attributions sont les mêmes d'une année sur l'autre, donc une simplification d'une demande tous les 3 ans.
- Une gestion adaptative et des objectifs réalisables sur une période plus longue.

- Une plus large facilité pour adapter vos prélèvements en fonction de la reproduction et des équilibres sylvo-cynégétiques.
- Une gestion plus simple qui évite les dépassements « plan de chasse » sur les deux premières années.

### La décision d'attribution

est notifiée à chaque responsable de territoire, elle précise l'attribution de bracelets pour les 3 campagnes à venir. Il y a cependant quelques règles à respecter, il n'est absolument pas question de prélever la totalité de vos animaux dès la première année.



### Les modalités d'attribution sont plus simple.

**1** un minimum annuel est imposé pour les 3 années : vous devez réaliser 25% par an de votre attribution triennale (25% - 50% et 75% la dernière année). Pour les attributions inférieures ou égales à 5 attributions, il n'y a pas de minimum imposé.

**2** un maximum annuel est imposé les 3 années : vous ne pouvez pas réaliser plus de 40% par an de votre attribution triennale (40% - 80% et 100% la dernière année).

**3** A la fin de la période triennale, le bénéficiaire doit impérativement réaliser son plan de chasse à hauteur de 80% de son attribution.



**Bilan de l'enquête « plan de chasse triennal » auprès des responsable de chasse Un résultat sans appel ! le plan de chasse triennale sera reconduit.**

(sur 305 enquêtes, 188 retours)



**Souhaitez-vous poursuivre pour 3 années supplémentaires ?**



**Le bilan des plans de chasse triennaux... indispensable !**

La Fédération donne à chaque attributaire un accès adhérent sur le site internet de la fdc 10, cet accès permet une saisie annuel les prélèvements pour la période des 3 années. Chaque bénéficiaire doit impérativement retourner via le

site internet le bilan de son prélèvement annuel pour le 5 mars. La Fédération des chasseurs établira et transmettra au préfet une synthèse annuelle des prélèvements. A défaut de retour de prélèvement le plan de chasse de l'année suivante sera bloqué pour le territoire fautif.

**Les modalités de règlement**

Le règlement des systèmes de marquage sera réparti sur les 3 années.

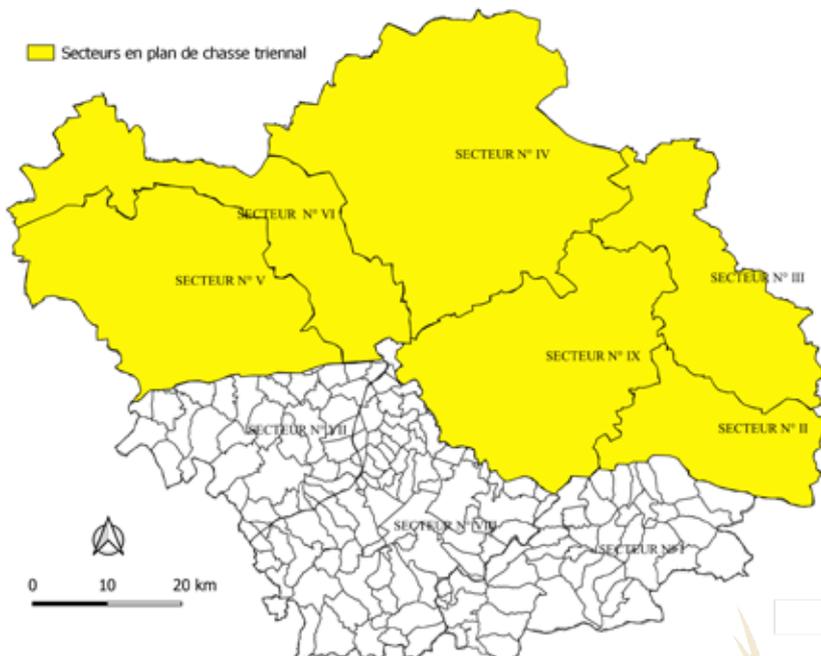
Les dispositifs de marquage sont identiques pour les trois ans.

La première année, chaque bénéficiaire d'une attribution, va recevoir la totalité de ses bracelets pour les 3 campagnes. Durant cette période triennale, les bracelets seront de couleur identique. Seront indiqués, le N° du département, le numéro du bracelet, l'espèce concernée (CHI...), les 3 années de validité du bracelet. Des onglets détachables symboliseront le jour, le mois et l'année de capture de l'animal.

**Une gestion adaptative qui facilite le maintien des équilibres agro sylvo cynégétique**

Avec le plan de chasse triennal, vous avez la possibilité de ventiler vos prélèvements sur les différentes classes d'âge et de sexe. (Attention de respecter pour le chevreuil par exemple, les 1/3 de brocards, 1/3 de chevrette, 1/3 de chevillard) en échelonnant votre prélèvement sur les 3 années.

**L'ENSEMBLE DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE, SOULAINES, CLAIRVAUX ET LA FORÊT D'ORIENT.**

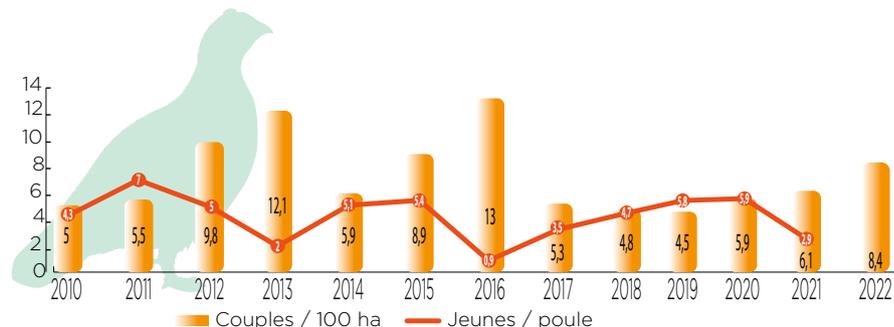


# SITUATION DU petit gibier



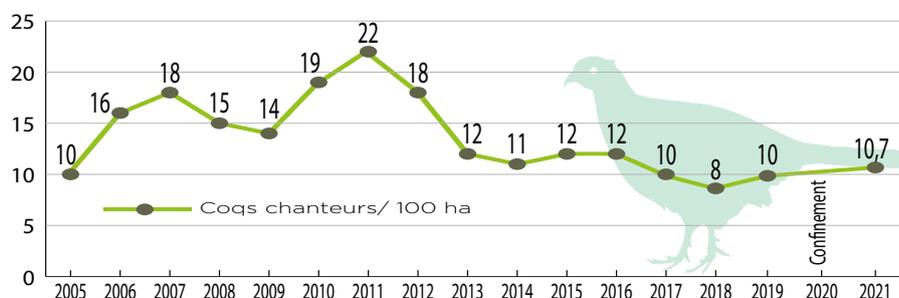
## Le lièvre d'Europe (Lepus europaeus)

L'évolution de la population « lièvre » dans notre département fait l'objet d'un accompagnement particulièrement important par la Fédération des chasseurs de l'Aube. Pour estimer les populations sur le département, nous utilisons deux types d'indices de suivi (indice kilométrique d'abondance et indice ponctuel d'abondance). Malheureusement la saison 2021/2022, particulièrement perturbée par la COVID nous a empêché d'organiser les comptages IPA, le recours à l'autorisation administrative nous a seulement permis d'assurer un minimum de comptage IKA. Au vu des analyses des tableaux de chasse, nous pouvons constater que la reproduction de l'espèce sur l'année 2021 a été globalement plutôt médiocre avec seulement 44% de jeunes. Néanmoins le maintien des prélèvements depuis quelques années permet de montrer durant les comptages 2022 une légère augmentation.



## La perdrix grise (Perdix perdix)

Le maintien de l'effectif reproducteur en Mars 2021 (6.1 couples / 100 ha) et la reproduction moyenne de l'été 2021, avec ses 2.9 jeunes par poule, ne laissaient pas très bon espoir pour la campagne de chasse 2021/22. C'est donc avec le plus grand des sérieux que la plupart des responsables de chasse ont opté pour le non-tir de la perdrix grise sur leur territoire. Aujourd'hui, ils ont été récompensés de leurs durs efforts avec une nette augmentation en Mars 2022. 8.4 couples / 100 hectares de moyenne pour les effectifs de perdrix grise, du jamais vu depuis 2016 !



## Le faisan commun (phasianus Colchicus)

Le faisan commun est très certainement l'espèce qui a le vent en poupe aujourd'hui ! Bon nombre de territoires se réjouissent de l'arrivée spontanée du faisan en plaine, les vallées étant déjà bien fournies pour certaines. Derrière une année compliquée pour la réalisation des comptages, 2021 nous a permis de faire un point sur les populations. A la grande stupeur l'envolée des populations est loin d'être ce que l'on a déjà connu dans notre département avec un nombre moyen de coqs chanteurs / 100 hectares avoisinant les 11.

# BILAN DE la régulation

**Renouvellement  
de la liste des espèces  
régulables... URGENCE !**

## BILAN CAPTURE RENARD



## Opération TrapR... Des piègeurs connectés !

Une solution efficace pour suivre son piège à distance. En quelques minutes installez votre balise électronique "TrapR -Sim". Vous recevrez une alerte SMS pour chaque capture. Ce capteur s'adapte à tous vos pièges grâce à son système de déclenchement (cage, billard, nasse...). Piégeage urbain, régulation ou protection des espèces, le module intelligent TrapR -SIM est adapté à tous vos usages.



**Gagnez du temps dans vos relevés et suivez vos pièges à distance !**



Installation facile sur tous types de pièges



Jusqu'à 5 ans d'autonomie



Étanche et résiste jusqu'à -30°



Réglementation moins contraignante



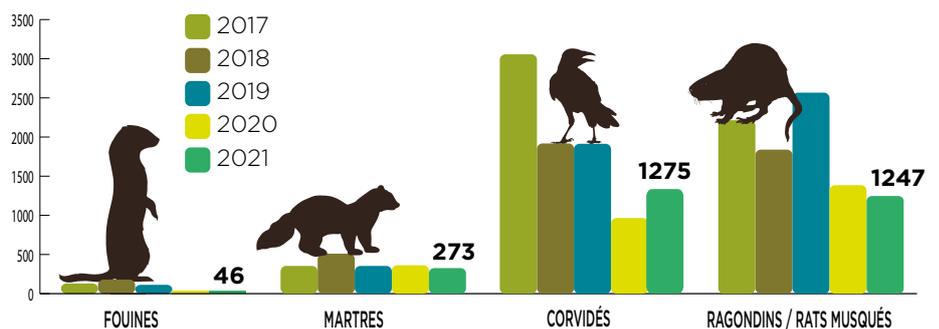
Géolocalisation

La régulation des prédateurs est un élément indispensable dans la gestion du petit gibier, il suffit d'ailleurs de reprendre l'ensemble des études que nous avons pu entreprendre dans notre département sur la perdrix ou sur le lièvre... pour en être persuadé. La combinaison des différents modes de régulation est indéniablement la seule garantie pour prétendre avoir un réel impact sur les populations de prédateurs.

En juillet 2023, nous aurons donc une nouvelle législation, les espèces nommées autrefois « nuisibles » appelées « Susceptibles d'occasionner des dégâts » se définiront sous une nouvelle liste.

2022 sera l'année la dernière année de référence dans le renouvellement du classement départemental du groupe 2 (renard, mustélidés, corvidés). C'est pourquoi nous souhaitons vous mobiliser et attirer votre attention sur l'importance des données prédatations et de leur transmission auprès de nos services. **L'avenir du piégeage dépend de votre mobilisation !**

## BILAN DES CAPTURES PAR LE PIÉGEAGE



**Les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) sont classées en 3 catégories mais seul la deuxième catégorie sera à renouveler.**

- **Une deuxième catégorie** concerne des espèces qui sont classées ESOD par arrêté ministériel triennal, sur proposition du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

136



COMMUNES

156

PIÉGEURS

# LES CHASSEURS AU COEUR DES TRAVAUX POUR **la biodiversité**



## La barre d'effarouchement une première dans l'Aube

La FDC 10 vient d'acquérir deux barres d'effarouchement. Cet équipement est un outil qui se place à l'avant d'un tracteur. Elle permet d'avertir et de pousser la faune sauvage cachée dans les champs que la machine agricole approche et permet ainsi aux animaux de fuir avant que cette dernière ne passe. Elle peut s'utiliser pour différents travaux agricoles, et trouvera forcément son utilité en fonction des besoins. Cet équipement est mis gracieusement à la disposition des agriculteurs.

La structure est en tube carré entièrement galvanisé à chaud après soudure. Elle se compose de 3 éléments au maximum :

Le bâti de 2.80M | Le bras droit de 3.5m | Le bras gauche de 2m



L'accrochage en trois points se fait sur un bâti qui déporte le système d'un mètre supplémentaire à l'avant du tracteur. Entièrement démontable, la barre d'effarouchement s'actionne grâce à un système de vérins hydrauliques. Le système est fourni avec des chaînes montées à l'aide de mail- lons rapides qui vont prévenir le petit gibier du passage de la machine. Des ressorts de stabilisation sont placés de chaque côtés du dispositif.

La barre d'effarouchement peut s'utiliser lors du fauchage, du pressage ou s'adapter à d'autres travaux sur les terres agricoles. Les périodes de reproduction de beaucoup d'animaux coïncident avec une activité agricole intense. La période où le risque est le plus grand est d'avril à juillet. Les avantages de l'utilisation de la barre d'effarouchement sont donc conséquents, autant pour la protection de la nature que pour l'activité agricole.

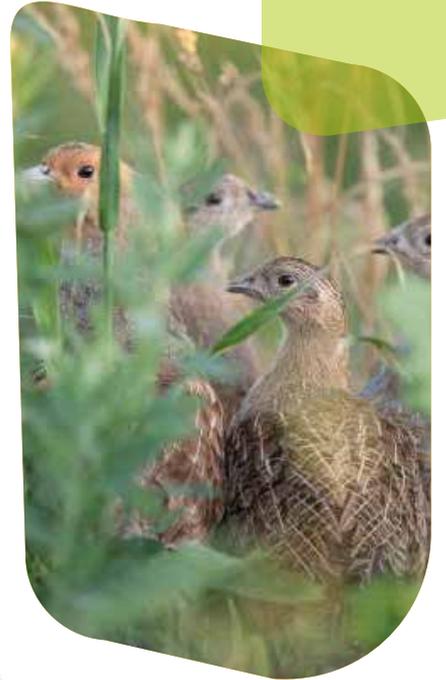
## La protection de la faune

Certains animaux utilisent les mêmes stratagèmes de défense face aux engins agricoles que face aux prédateurs. Si l'on prend l'exemple du lièvre, ce dernier va attendre le dernier moment, voire même ne pas bouger avant le passage du prédateur pour ensuite fuir dans son dos. Dans le cas d'un engin agricole, ce dernier se fera malheureusement tué par la machine. Il était donc très important de trouver une solution efficace pour permettre au maximum la fuite avant le passage des machines agricoles pour préserver la faune présente sur les exploitations.



Il est cependant nécessaire que l'utilisation de cette barre soit complémentaire à d'autres précautions prises pour permettre la fuite de la faune devant les machines. La vitesse de passage, l'attention du conducteur, l'itinéraire de travail utilisé, sont autant de facteurs qui permettront une augmentation de l'efficacité du dispositif.

La barre d'effarouchement permet une grande adaptabilité. Elle se monte et se démonte en fonction des travaux prévus sur les exploitations pour répondre au mieux aux besoins de la période sur laquelle elle sera utilisée.



## Détection de la faune sauvage par drone ...



## Une démarche innovante pour une écologie qui agit

La Fédération des chasseurs de l'Aube peut maintenant intervenir dans le cadre d'études de prévention et de sauvetage du Rôle des genêts aux faons de chevreuil. Les prairies abritent par exemple de nombreuses espèces sensibles camouflées sous les herbes. Chaque année, de nombreux animaux sont ainsi tués ou blessés lors des travaux de fauchage.

Grâce aux innovations technologiques, nous pouvons ainsi anticiper ces accidents en identifiant les lieux de « niche » de ces animaux. Le capteur thermique aéroporté permet d'identifier des points chauds et ainsi de localiser les animaux.

La haute capacité du capteur permet de voler à plusieurs mètres au-dessus des parcelles concernées, ce qui assure un niveau de rendement extrêmement élevé sur des zones en Natura 2000 par exemple.

La Fédération des chasseurs de l'Aube est la seule structure agréée au titre de la protection de l'environnement à disposer de cet équipement !



# L'ÉDUCATION À La nature



## LA FDC 10 RENOUVELLE SA CONVENTION AVEC L'ACADÉMIE DE REIMS

La Fdc10 a depuis de nombreuses années toujours été attentive à l'éducation à l'environnement auprès des scolaires et propose depuis plusieurs années des animations auprès des établissements scolaires. Toutes ces animations sont entièrement gratuites ! La nature ne se vend pas...

En 2018, la fédération obtient un agrément (d'une durée de trois ans) auprès de l'académie de Reims et l'ensemble des outils développés par la suite sont systématiquement

validé par l'Académie, répondant ainsi au programme scolaire et aux objectifs pédagogiques ciblés par l'Education nationale.

En 2021, la FDC10 obtient le renouvellement de ce même agrément, démontrant ainsi le sérieux et la qualité des animations proposées.

Car oui, les thématiques sont variées ! Les interventions peuvent aussi bien porter sur le majestueux Cerf élaphe présent dans certains massifs de notre département mais

également s'attarder sur le monde du tout petit avec les libellules et les papillons. Des courses d'orientations, des ateliers peinture, ou encore la création d'un herbier ont également été développés au cours de ces dernières années.

Avec la demande croissante des enseignants, le service technique de la fdc10 a su aussi se renouveler et proposer davantage d'outils pédagogiques pour les petits (cycle 1) jusqu'au plus grands (lycéens).

### 6 PANNEAUX AIMANTÉS + 1 SUPPORT

➤ PANNEAU EN DIBOND 150 cm x 90 cm

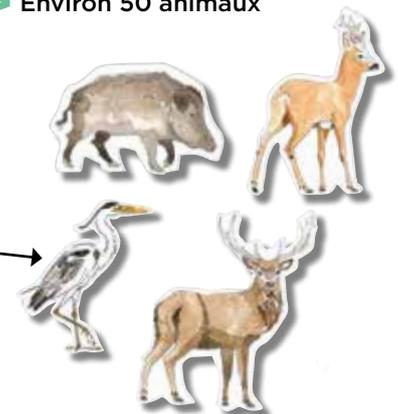


### ➤ SUPPORT DE TABLEAU EN ACIER

Grande mobilité grâce aux 4 roulettes pivotantes, dont 2 avec frein. Facile à poser et à déplacer. Réglable en hauteur, ce chevalet permet de placer les panneaux à trois hauteurs différentes. 140 cm pour panneaux de 150 à 180 cm de large et 100 cm de haut.

### ANIMAUX MAGNÉTIQUES POUR TABLEAU

➤ Environ 50 animaux



➤ 2 POUCHONS



## ANIMAUX DE TAILLE RÉELLE

➤ 20 modèles



H 43 x L 58 cm

Canards colvert, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Canard souchet, Canard siffleur, Fuligule morillon, Vanneau huppé, Pic épeiche, Chouette hulotte, Grande Aigrette, Grue cendrée, Cigogne blanche, Grèbe huppé, Bécassine des marais, Martin pêcheur d'Europe, Pie Bavarde, Hirondelle rustique, Hérisson, Putois d'Europe, Martre des pins, Fouine, Castor, Crapaud commun, Salamandre tachetée

## L'HERBIER

### LE LIVRET SCOLAIRE

➤ A4



## UNE MALETTE PAR CYCLE

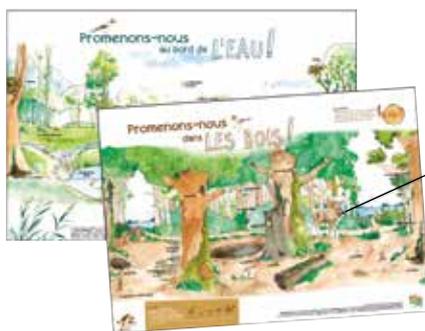
polypropylène blanc 8/10<sup>e</sup> format 433 x 330 x 60 mm / Impression recto quadri en numérique - Fermeture par bouton pression (x2) - poignée escamotable polypro blanc.



## 4 POSTERS

➤ 50 x 70 cm

Quadri recto - Livré à plat



## GUIDE ENSEIGNANT

➤ A5

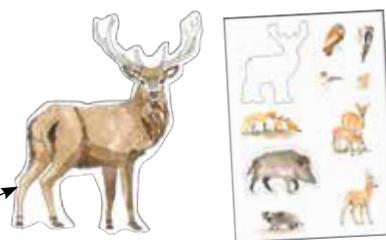


## JEU DE CARTES 3 NIVEAUX DE DIFFICULTÉ

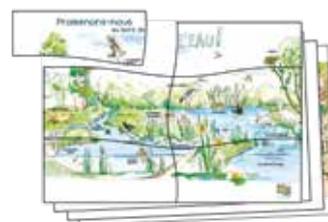


## 4 PLANCHES DE STICKERS

➤ A4 - Quadri recto



## PUZZLES PAR CYCLE



## IMPRESSION DE 8 BÂCHES

➤ pour kakemonos



# LES SCOLAIRES MAIS PAS QUE !

Depuis 4 ans, la Fédération des chasseurs propose également différentes sorties pour le grand public, Intégrées dans des dispositifs régionaux ou nationaux (ecocontribution).

### Nuit Internationale de la Chauve-souris

Au cours d'une soirée, en partenariat avec le CIEOA, 25 personnes sont parties à la découverte de ces reines de la nuit sur le site des prairies humides de Davrey



Le 21 juillet 2021, les techniciens de la Fédération sont partis à la chasse aux libellules pour faire découvrir aux participants le monde du tout petit !



Découverte des plantes médicinales sur la commune de Champignol lez Mondeville



CHAMPAGNE  
CHARLES COLLIN  
FONDÉ EN 1952



*Découvrez notre nouveau Millésime 2009 !*



## PLAN DE RELANCE

# «PLANTONS DES HAIES» Un accompagnement sur mesure !



Dans le cadre du programme France relance, la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube s'engage pleinement dans cette démarche «Plantons des haies» au côté des Chambres d'agriculture. Cette mesure du plan de relance a pour objectif d'aider les agriculteurs à réintroduire et intégrer les haies et les arbres d'alignement au cœur de leur exploitation.



Les haies s'imposent aujourd'hui comme une réponse à ces enjeux. Quand certains attaquent la chasse n'oublions pas que depuis 1950, 70% des haies ont disparu des bocages français et continuent de diminuer.



La biodiversité des espaces agricoles de nos zones de chasse, l'aménagement paysager des parcelles et l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique sont au cœur des préoccupations agricoles et également des chasseurs Aubois.

Le plan de relance « Plantons des haies » est donc un programme national ambitieux décliné en région qui se déroulera jusqu'en 2024.

Pour se faire la FDC 10 s'est engagée sur 24 projets pour 20 km de haies. L'ensemble du service technique de votre Fédération est mobilisé et impliqué ainsi nous sommes aujourd'hui la première structure du grand Est à avoir atteint nos objectifs.

**La Fédération des chasseurs de l'Aube présente à vos côtés pour vous accompagner dans l'aménagement de votre territoire.**

Pour information, l'objectif régional est d'accompagner **322 projets** pour **250 km** de haies et **150 km** d'alignements d'arbres (**1200 ha** d'agroforesterie intra parcellaire).

1



**ACCOMPAGNEMENT**  
à la conception de projet

2



**ACCOMPAGNEMENT**  
du chantier de plantation

3



**ACCOMPAGNEMENT**  
administratif

# Trame Verte et Bleue

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### D'ARCIS, MAILLY, RAMERUPT EN RÉFÉRENCE



**L'interco d'Arcis est engagée dans un projet de Trame Verte et Bleue avec le syndicat Département et la Fédération des Chasseurs de l'Aube. Cette démarche ambitieuse sera certainement une base de référence dans le Grand Est.**

Dans le cadre du SCoT la Communauté de Communes d'Arcis, du Syndicat département et de la Fédération Départementale des Chasseurs se sont engagés dans un projet de restructuration du paysage.

Ce projet ambitieux a pour objectif de renforcer et protéger la biodiversité entre la vallée de l'Aube et la Champagne Crayeuse en garantissant une continuité écologique entre les différents espaces naturels sensibles du territoire. Tel est le projet des 40 maires de la zone.

Sous l'impulsion de Solange GAUDY, présidente de l'interco accompagnée de Monsieur Jean-Pierre ABEL président de Syndicat départ et de Monsieur Claude MERCUZOT Président de la Fédération des chasseurs, une réunion de lancement à destination des élus a été l'occasion de repositionner les enjeux de la trame verte et bleue.

L'objectif partagé des 40 élus du syndicat départ et de la fédération des chasseurs est d'aborder de façon structurante la vision de la trame verte et « d'enrayer la perte de biodiversité. Elle doit être prise en compte dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement », souligne Madame Gaudy en introduction.

Le but de cette opération d'envergure précise Madame Coquet écologue à la fédération des chasseurs, « est de définir précisément à partir du diagnostic réalisé par le fédération des chasseurs et le syndicat départ les enjeux identifiés, de façon à avoir une approche structurante du territoire de l'interco et ne pas se contenter de planter une haie ».



**le syndicat et la FDC 10 qui copilotent le projet, ont déjà consacré le temps nécessaire sur l'état des lieux avec un expertise fine où chaque élément fixe a été expertisé. Cet état des lieux repose sur 3 critères :**

- 1 La fonction écologique :** Support de biodiversité, rôle de corridor écologique
  - Critères retenus : Epaisseur et hauteurs des strates, diversité des essences, connectivité avec haies/bois, ...
- 2 La fonction paysagère :** Amélioration du cadre de vie et de la diversité des paysages
  - Critères retenus : Hauteur de la haie, typologie de la haie, ...
- 3 La fonction hydrologique :** Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
  - Critères retenus : Position de la haie par rapport à la pente, présence d'un talus, continuité des arbustes/arbres, ...

**Au fur et à mesure de la démarche, le site sera enrichi pour être finalement dédié à la trame verte en champagne crayeuse et aux partenaires du territoire.**

SYNDICAT  
**DÉPART**



# L'AMÉNAGEMENT DE nos territoires

## Fonctions paysagères

- Façonne le paysage en accompagnant le relief et en délimitant les parcelles de culture
- Mise en valeur du patrimoine naturel
- Intégration paysagère des bâtiments d'exploitation

## Fonctions agronomiques

- Conservation et amendement des sols
- Refuge pour les auxiliaires de culture et les insectes pollinisateurs



La FDC10 dans le cadre de ses conventions avec RTE, a aménagé

**80**  
pieds de pylone



La FDC10 a financé en 2021,

**20 HA**  
de bandes enherbées

La FDC10 a financé en 2021,

**80 HA**  
de culture.

## Fonctions économiques

- Production de bois de chauffage et de BRF (Bois Raméal Fragmenté)
- Production de fruits (merises, cerises, pommes, cynorhodons, mûres, cornouilles...)

## Fonctions écologiques

- Un habitat à part entière et un corridor écologique pour de nombreuses espèces
- Limite le ruissellement et favorise l'infiltration des eaux pluviales
- Limite l'érosion du sol
- Stockage du carbone
- Epuration des polluants

La FDC10 a financé en 2021 la plantation de plus de

**2 200**  
arbustes

## Définition de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

La trame verte et bleue est constituée d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides, et d'une composante verte, se rapportant aux milieux terrestres, définies par le code de l'environnement.

# NATURA 2000

## UNE GESTION DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, véritable gestionnaire d'espaces naturels pour un projet de territoire

### Le rôle de la Fédération et de ses partenaires

Durant la période d'animation, de 3 ans, la FDC 10 et ses partenaires ont pour objectif de faire connaître et vivre ces sites auprès de la population locale. Notre volonté est de favoriser et préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en adéquation avec les activités humaines, en particulier, la sylviculture et l'agriculture.

Dans ce cadre, Natura 2000 propose des outils financiers destinés à accompagner la mise en place de mesures de gestion en faveur des milieux et espèces de la faune et de la flore pour les communes et les propriétaires.

De nombreuses actions sont éligibles sous forme de contrat Natura 2000 : entretenir et restaurer des mares et points d'eau, préservation de bois sénescents, débroussaillage de milieux humides, maintien de milieux ouverts et des espèces inféodées par fauche tardive, entretien des berges, empêcher la fermeture d'annexes hydrauliques (noues et bras morts), etc...



Prairie de fauche à Barbuise  
en zone Natura 2000

### Les missions confiées à la FDC 10 et à ses partenaires sont les suivantes :

- 1** Assurer l'animation générale du site : rencontre des communes et des propriétaires des sites Natura 2000, montage et suivi des contrats, organisation de réunions techniques sur des thématiques précises (boisements alluviaux, gestion des cours d'eau, restauration d'habitats).
- 2** Communiquer, informer et sensibiliser : réalisation d'animations scolaires, de sorties nature, de conférences, participation à des événements locaux, création d'infosites et de panneau d'information.
- 3** Assurer la bonne santé des sites : assurer une veille écologique, accompagner et conseiller les propriétaires sur des projets d'aménagements.

Ces missions confiées à la FDC 10 confirment son rôle de gestionnaire de la nature et démontrent d'autant plus le rôle des chasseurs en tant qu'acteurs de la biodiversité !

### En quelques mots Natura 2000

Natura 2000 est une politique environnementale issue de deux directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux », dont l'objectif est de préserver les habitats naturels et les espèces inféodées à ces milieux.

**10** sites animés par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et ses partenaires dans l'Aube et la Haute Marne

**12 700** hectares

**83** communes

**5** partenaires techniques : la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs, le SDDEA, le SMABV et la FDC 52

## Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée

Une zone Natura 2000 au cœur de la future Réserve Naturelle Nationale Seine Champenoise.

Façonné par la rivière, le site Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée présente une diversité de milieux typiques des vallées alluviales. Cette richesse se traduit par la présence de 15 habitats humides, aquatiques ou secs reconnus d'intérêt européen. Parmi eux, les prairies humides, les tourbières et les forêts alluviales à chênes et à frênes sont le plus emblématiques de la Bassée.



## Zoom sur des contrat Natura 2000



Gentiane croisettes - *Gentiana cruciata*



Cuivré des marais - *Lycaena dispar*

### Conversion d'ancienne peupleraie en prairie de fauche

**Superficie :** 3,3 hectares  
**Localisation :** Lentilles (10)  
**Propriétaire :** Commune de Rives Dervoises (52)

**Objectif :** reconverter une ancienne peupleraie en prairie de fauche. La remise en herbe de cette parcelle permet d'agrandir la surface enherbée de ce secteur favorable au Rôle des genêts et les espèces liées aux prairies, et de favoriser des pratiques plus respectueuses de la biodiversité. Par la suite, cette parcelle sera louée à un exploitant agricole.

**Etat d'avancement :** les premiers travaux de dessouchage et de rabotage des souches ont été effectués fin février - début mars 2022.

### Les contrats « Bois senescent »

**Objectif :** favoriser le développement de bois avec des marques de sénescence telles que les cavités, les bois cariés, les macro-cavités, les loges de pic, les fentes, les nécroses, favorables aux coléoptères, aux chiroptères et aux espèces d'oiseaux inféodées au milieu forestier.

**Engagement du propriétaire :** aucune intervention sylvicole sur les arbres pendant 30 ans .



Pie-grièche écorcheur - *Lanius collurio*



Agrion de Mercure - *Coenagrion mercuriale*

**Vous êtes élu local, responsable d'une société de chasse, propriétaire, membre d'un club de randonnée ou d'association, enseignant du premier ou second degré, vous souhaitez en apprendre davantage ou faire découvrir l'un de ces espaces en étant accompagné d'un animateur ?**

Prenez contact avec les animateurs Natura 2000 de la FDC

**Ambre CARTIER** au 07.49.66.12.68  
**Vincent TERNOIS** au 07.82.03.06.46

#### Ambre CARTIER pour les sites suivants :

**Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée (Aube)**  
Chaudrey, Dommartin-le-Coq, Isle-Aubigny, Morembert, Nogent sur Aube, Ortilon, Plancy l'Abbaye, Ramerupt, Rhèges, Saint Nabord sur Aube, Torcy-le-Grand, Vaupoisson, Vinets.

**Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube (Aube)**  
Barbuise, Conflans-sur-Seine, Maizières la Grande Paroisse, Marcilly-sur-Seine, Marnay-sur-Seine, le Mériot, la Motte-Tilly, Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Saint-Nicolas-la-Chapelle, la Saulsotte.

**Prairies de la Voire et de l'Héronne & Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines (Aube et Haute-Marne)**

Courcelles sur Voire, Hampigny, Lentilles, Montmorency-Beaufort, Rances, Rives Dervoises, Vallentigny, Villaret, Ceffonds, Porte du Der

**Marigny, Superbe, vallée de l'Aube & Garenne de la Perthé (Aube et Haute-Marne)**

Angluzelles-et-Courcelles, Bagneux, Bessy, Boulages, Charny-le-Bachot, Courcemain, Etrelles-sur-Aube, Faux-Fresnay, Gaye, Granges-sur-Aube, Longueville-sur-Aube, Marigny, Plancy-l'Abbaye, Pleurs, Pouan-les-Vallées, Rhèges, Saint Saturnin, Thaas, Viâpres-le-Petit, Vouarces.

#### Vincent TERNOIS pour les sites suivants :

**Bois d'Humégnil - Epothémont (Aube)**  
Epothémont, Juzanvigny, Soulaines-Dhuys, la Ville-aux-Bois.

**Ruisseaux de Vaux-la-Douce et des Bruyères, Ruisseaux de Pressigny et de la ferme d'Aillaux et L'Apance (Haute-Marne)**  
Betoncourt-sur-Mance, Laferté-sur-Amance, Ouge, Pierremont-sur-Amance, Pisseloup, Velles, Voisey, Pressigny, Voncourt, Aigremont, Bourbonne-les-Bains, Châtelet-sur-Meuse, Chatillon-sur-Saône, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Larivière-Arnoncourt, Parnoy-en-Bassigny, Serqueux.





ÊTRE  
UN ACTEUR  
**de la**  
**société**

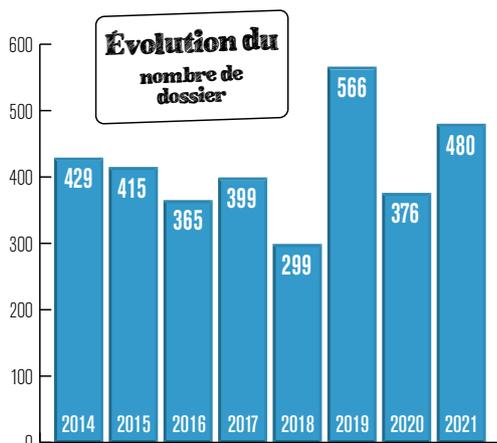
# DÉGÂTS DE GRAND GIBIER, des inquiétudes...



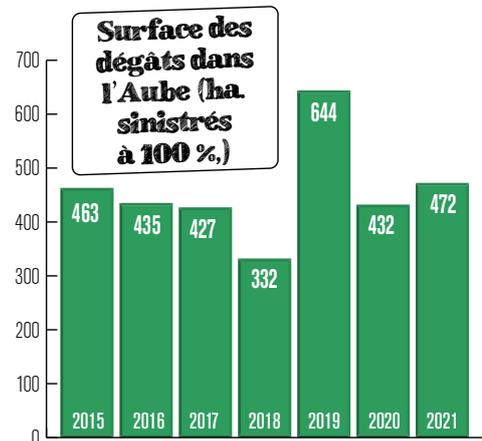
Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs.

## Bilan 2020-2021

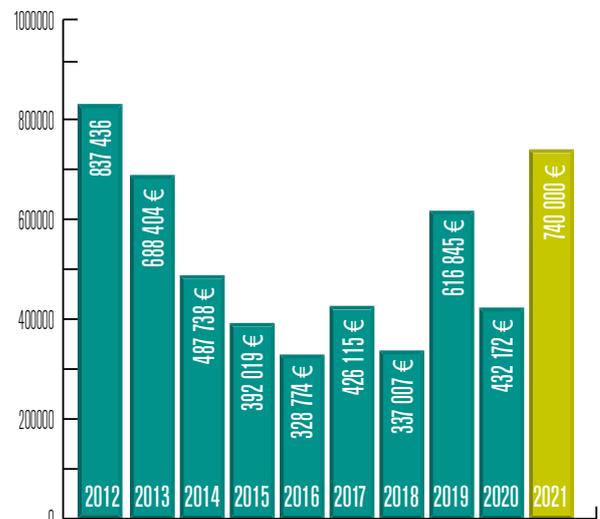
Nous avons eu une augmentation significative du nombre de dossiers définitif durant la campagne écoulée (2020/2021), qui se traduit par une augmentation des surfaces indemnisées (+40 hectares). Pour la saison 2020/2021, 480 dossiers ont été traités contre 376 dossiers pour la campagne 2019/2020. La situation reste extrêmement préoccupante compte tenu du contexte international, restons collectivement vigilant !



Les surfaces sinistrées ont augmenté de plus de 9 %, elles passent ainsi de 432 à 472 hectares. Ce résultat qui reste le plus bas de la région du Grand Est a été possible grâce à l'action des responsables de chasse dans le contrôle des populations de sangliers, mais également grâce à la prévention. **Nous pouvons regretter que cette politique de prévention engagée sur le département depuis de nombreuses années soit remise en cause par l'OFB et l'ONF. Structures qui ne proposent aucune alternative.**

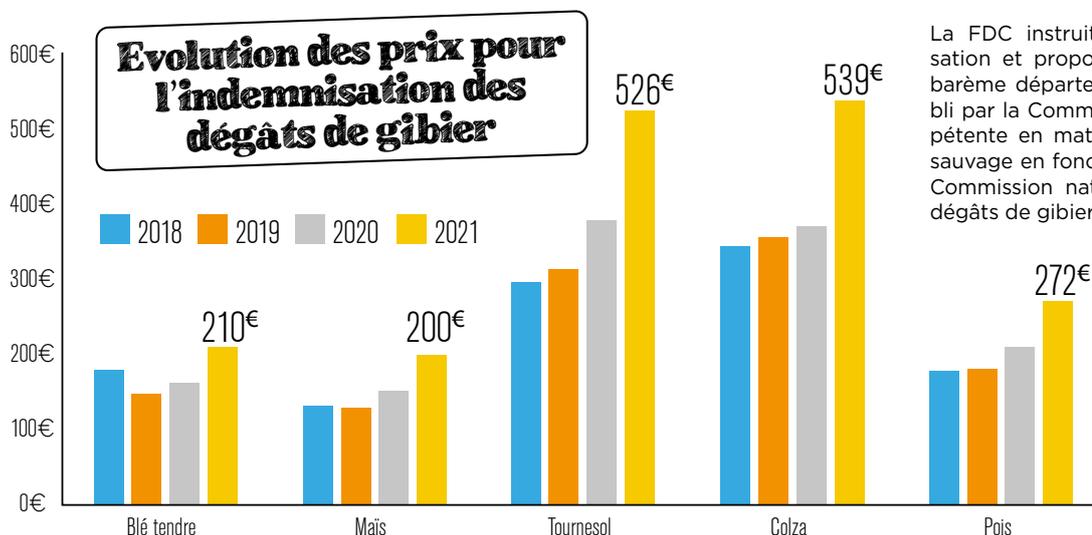
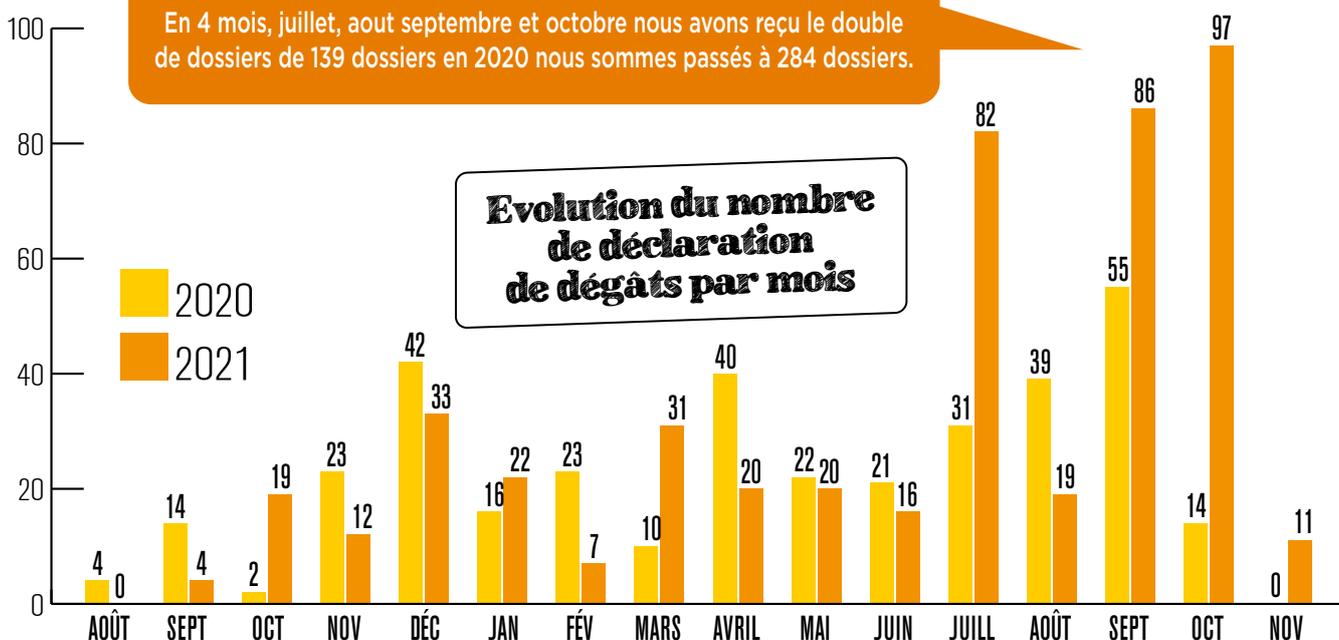


Le montant des dégâts indemnisés pour la campagne 2020 est de 432 172 euros (exercice comptable clos le 30 juin 2021). nous pouvons déjà prévoir une augmentation significative du montant des dégâts de gibier sur le prochain exercice plus 300 000 € (Augmentation des marchés +30% ENVIRON).



L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme la tendance positive des saisons précédentes avec une baisse importante depuis 9 ans.

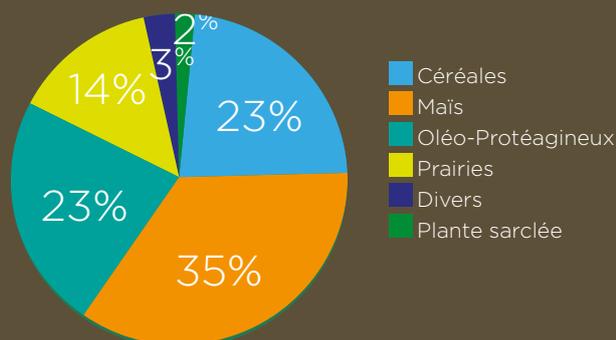
En 4 mois, juillet, août septembre et octobre nous avons reçu le double de dossiers de 139 dossiers en 2020 nous sommes passés à 284 dossiers.



La FDC instruit les demandes d'indemnisation et propose une indemnité selon un barème départemental. Ce barème est établi par la Commission départementale compétente en matière de chasse et de faune sauvage en fonction de valeurs fixées par la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier.

#### campagne 2021 : surface détruite en %

Répartition des dégâts de gibier en % par culture : 23% en Oléo-protéagineux / 23% en céréales / 25% en Maïs. Une attention particulière sur les secteurs de la vallée de Seine, Soulaines et le secteur de Bernon où les dégâts représentent 50% du montant départemental. Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette espèce est responsable de 90% des dégâts dans notre département.



La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !

#### Identification des zones à enjeu

2021
BLIGNY
SAINT USAGE
BAROVILLE
BAYEL
VERPILLIERES
BERCENAY EN OTHE
VILLE SOUS LA FERTE
ARCONVILLE
LONGCHAMPS/AUJON
FULIGNY
CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE
LA CHAISE

# LA SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE



## Les actualités sanitaires dans l'Aube

### La Maladie d'Aujeszky

En 2019, plusieurs cas de mortalité de chien suite à la contraction de la maladie d'Aujeszky ont été signalés sur le département de l'Aube. Engendré par un virus, la maladie se transmet par contacts rapprochés entre le chien et le sanglier. Elle provoque chez le chien en quelques jours de fortes démangeaisons pouvant aller jusqu'à l'automutilation ainsi qu'une encéphalite conduisant à la mort.

Dans ce contexte, et pour répondre à une inquiétude croissante des propriétaires de chien, la FDC10 a proposé une étude en 2021 qui vise à répondre aux questions suivantes :

- Evaluer l'innocuité et l'efficacité du vaccin AUSKIPRA BK® chez le chien en mettant en place un protocole de vaccination en partenariat avec des cliniques vétérinaires du département
- Rendre compte de la présence du virus au sein de notre département en réalisant les prélèvements du sérum cérébelleux chez le sanglier.

Pour ce faire, deux territoires d'expérimentation ont été désignés : Cunfin / Beaumont et Rumilly/ Chaource

A ce jour, ce sont 155 chiens qui ont été suivis au cours de cette étude et 327 prélèvements du sinus cérébelleux réalisés.

### Etude Lyme

L'étude Lyme touche à sa fin. Après deux saisons de chasses, ce sont près de 300 kits chevreuils qui ont été récoltés et portés au laboratoire vétérinaire du Département de l'Aube.

Pour rappel, l'objectif de cette étude est de modéliser une cartographie du risque de la maladie de Lyme sur le département. Elle permettra de rendre aux Départements une information évolutive sur le risque vis-à-vis des maladies à tiques sur leur territoire avec une précision jamais réalisée jusque-là.

Les résultats seront donc prochainement diffusés !

### Influenza aviaire

Le 20 décembre 2021, deux Grandes Aigrettes sont retrouvées mortes sur la commune d'Outines (51). Suite à cette découverte, plusieurs mesures restrictives sont mises en œuvre dans un rayon de 5 km impliquant ainsi 3 communes auboises (Arrembécourt, Bailly-le-franc et Joncreuil). La chasse au gibier à plumes se voit suspendue pendant une période de 20 jours. Seule la chasse au gibier à poil est autorisée sous réserve d'avoir participé à une formation biosécurité.

### Peste Porcine Africaine

Bien que la Belgique retrouve un statut « indemne à la PPA », l'Allemagne peine à éradiquer la propagation du virus sur son territoire et fait état de l'apparition de deux premiers foyers domestiques sur le territoire allemand le 21 juillet 2021. Début janvier 2022, c'est dans le Piémont italien, à moins de 5 km de la frontière française que de nouveaux cas dans la faune sauvage sont détectés. La menace d'introduction de ce virus en France reste donc permanente. La surveillance collective reste donc de mise.

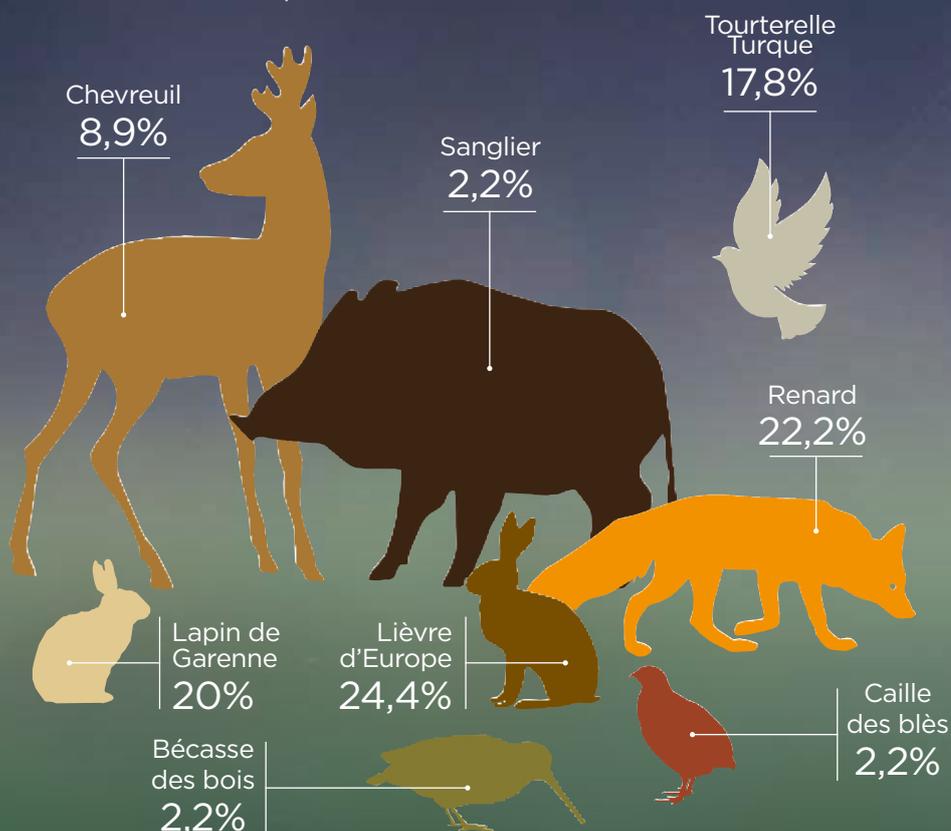
Bécasse des bois	Caille des blés	Chevreuil	Lapin de garenne	Lièvre	Renard roux	Sanglier	Tourterelle turque
Infection bactérienne	Collision	Infection bactérienne, parasitose, kératoconjunctivite	VHD/RHD	Tularémie, VHD/RHD, infection bactérienne, parasitose	Parasitose, infection bactérienne, gale sarcoptique	Négatif PPA	Maladie de newcastle, infection bactérienne

# les chasseurs sentinelles de la **nature**

**A**u total, ce sont  
**45 animaux** qui  
ont été transportés au  
laboratoire d'analyse  
vétérinaire à Troyes.

**Parmi ces derniers,  
on comptabilise :**

- 4 chevreuils
- 1 sanglier
- 1 Bécasse des bois
- 1 Caille des blés
- 9 lapins de garenne
- 11 Lièvres d'Europe
- 10 Renards
- 8 Tourterelles turques



# LES CHASSEURS AUBOIS...

## 100 % SECURITÉ

### La Formation décennale sécurité top départ !

Cette formation repose sur un cadre réglementaire strict puisqu'il a été instauré par la loi du 24 juillet 2019 et est précisé par l'arrêté du 5 octobre 2020. Alinéa 25 de l'article 13 de la loi : « Les règles suivantes doivent être observées : 3° Une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération nationale des chasseurs. »

#### Notre organisation :

- > La formation se déroulera sur une petite demi-journée soit environ 3h30 par groupe d'environ 25 à 30 chasseurs (cadre réglementaire).
- > Elle sera proposée par les administrateurs et des salariés de la FDC10 avec quelques bénévoles formés préalablement par la FDC.
- > La formation est identique dans chaque FDC. Un petit mémento sera distribué à chaque chasseur.
- > Les chasseurs seront convoqués par la FDC d'adhésion (s'ils souhaitent suivre la formation ailleurs il faudra trouver un accord entres FDC).
- > Cette formation sera indiquée sur sa validation. Le suivi de la formation sera remonté au fichier central.

#### La loi en 4 points :

- > Chaque chasseur doit passer tous les 10 ans une formation de remise à niveau sur la sécurité.
- > La date prise en compte pour le début de cette obligation est le 5 octobre 2020.
- > Nous avons 10 ans pour passer en formation tous les chasseurs. La première échéance sera donc en octobre 2030.
- > La gratuité de cette formation pour les chasseurs.

#### Nous vous invitons :

Depuis juillet 2021, nous avons organisé 33 réunions réparties sur 15 lieux différents ceci de façon à couvrir l'ensemble du territoire aubois. Ces formations ont formé 614 responsables de chasse sur les 1 000 convocations envoyées.

**A compter de mai 2022, les chasseurs validant dans l'aube seront invités à la formation, pour se faire la FDC 10 propose 3 solutions :**

- 1 Le chasseur recevra d'ici 2030 une convocation, il suffit donc d'attendre le courrier.
- 2 La FDC 10 propose des dates de formation via son site internet, il suffit juste de s'inscrire sur celui-ci.
- 3 Les responsables de chasse souhaitent privatiser une formation pour leurs chasseurs, il suffit de Construire une équipe volontaire de 30 personnes.

#### La formation se décompose en 4 modules :

- 1 Bilan des accidents de chasse.
- 2 Reconstitution d'accidents réels et analyses de leurs causes.
- 3 Consignes de sécurité individuelles et éléments balistiques.
- 4 Présentation de la FDC et des règles de sécurité dans le département.



# MISE EN PLACE DE LA COMMISSION

## SÉCURITÉ FÉDÉRALE

### Une nouvelle organisation pour de nouvelles responsabilités

L'article L. 424 - 15 du code de l'environnement impose à chaque Fédération des Chasseurs la mise en place d'une commission de sécurité à la chasse. Celle-ci a bien évidemment été créée dans notre département début 2021.

Cette nouvelle instance fédérale n'est que consultative, et son avis peut ensuite nous conduire à saisir le préfet en cas de nécessité de prise de sanction à l'encontre d'un chasseur indiscutablement mis en cause dans un accident ou une infraction aux règles de sécurité.

#### Composition de la commission :

La commission départementale de sécurité à la chasse est présidée par notre président de la fédération départementale ou en cas d'absence par un administrateur nommé par le CA, Monsieur Daniel BERGERAT.

#### Elle est composée d'une partie du conseil d'administration.

Le directeur de la fédération départementale des chasseurs y assiste de droit, la commission peut également entendre toute personne extérieure dont l'audition serait de nature à éclairer ses délibérations. Ces derniers ne disposent alors que de voix consultatives.

#### Champs de compétence de la commission :

La commission de sécurité à la chasse donne son avis au Président :

- **Sur les mesures** de sécurité à la chasse figurant dans le schéma départemental de gestion cynégétique.
- **Sur le plan de prévention** des accidents et des infractions établis par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs.

- **Sur la mise en oeuvre** de stages de sensibilisation organisés à l'intention des auteurs d'infractions de chasse.
- **Sur le suivi** des procès-verbaux d'infraction de chasse.
- **Sur les signalements** à l'Office français de la biodiversité et au préfet de département des chasseurs susceptibles de faire l'objet d'une décision de rétention-suspension du permis de chasser.

Ses avis sont consultatifs et ne lient donc pas le pouvoir de décision.

### Nouveau en 2022, les stages sécurité à la chasse à la demande des responsables de chasse

Pour vous aider la Fédération des Chasseurs de l'Aube vous propose de vous accompagner en organisant des stages sécurité à la chasse que vous pouvez rendre obligatoire dans votre règlement intérieur. Celui-ci se déroulera uniquement à la demande du responsable de chasse en cas d'erreur manifeste des consignes de sécurité.

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS





# UN PARTAGE **GAGNANT!** L'EXEMPLE AUBOIS ...

## Depuis plusieurs années les Randonneurs et chasseurs sont la main dans la main pour avancer

La relation entre randonneurs et chasseurs ressemble parfois à celui qui privatisera l'espace naturel relayer mais le partage existe bien. En effet, partager un même terrain de jeu reste possible en tout cas cela semble possible dans l'Aube car la pratique des uns peut être compatible avec la pratique des autres.

Que l'on soit chasseur, randonneur, randonneur-chasseur ou chasseur-randonneur nous avons le même plaisir ... Arpenter la nature.

Dans l'Aube, les dates de chasse sont transmises à la fédération départementale des randonneurs, en effet tous les changements de jours de chasse sont transmis tous les ans au comité départemental des randonneurs.

Mais pour bénéficier de cette donnée, il faut bien évidemment adhérer à un club de randonnée ainsi non seulement les informations du comité de randonneurs circulent et vous participez activement au développement de la randonnée dans notre département. Une campagne de recrutement portée par les trois fédérations est en projet.



Les outils que nous avons mis en place avec la Fédération des randonneurs de l'Aube sont fonctionnels et extrêmement variés, ils constituent encore maintenant un exemple au niveau national.

**Il est parfois utile de rappeler que nos 2 Fédérations ont été les premières en France à travailler ensemble il y a déjà plus de 20 ans !**

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME



### Les actions partenariales sont nombreuses :

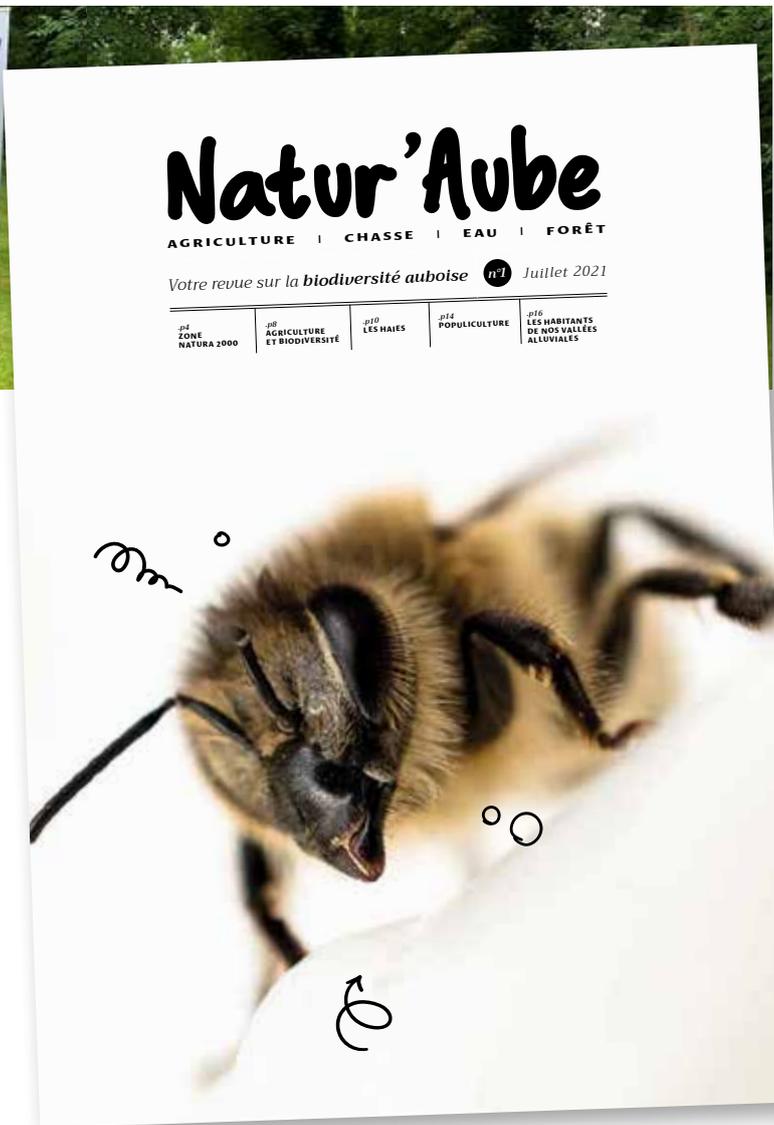
- Plaquette « chasseurs et randonneurs dans l'Aube »
- Convention (FFRP 10- FDC 10)
- Transmission des jours de chasse (FFRP 10)
- Vidéo (FFRP 10 et FDC 10)
- Création d'événements communs, exemples des sorties nature
- Les fédérations s'invitent mutuellement à leurs AG

### Pour la sécurité, les actions dans le cadre du schéma sont aussi nombreuses :

- Imposer au territoire de chasse une surface minimum d'attribution pour le grand et le petit gibier
- Obligation au port d'un vêtement de couleur vive ou fluorescent (pour le grand gibier mais aussi pour la chasse du petit gibier avec 5 personnes)
- Sensibiliser les chasseurs au respect de l'angle des 30 °
- Encourager la pose de miradors de chaises hautes ou tout autre équipement de sécurité pour la chasse en battue.
- Inciter la lecture à voix haute des consignes de sécurité.
- Pose des panneaux « chasse en cours » sur les accès de la chasse.

### Des rencontres indispensables ...

Le 29 novembre à la Rivière de Corps, les Fédérations des randonneurs, cyclisme et des chasseurs se sont rencontrées de façon à s'simplifier et optimiser leurs relations. L'objectif est simple, étendre les outils existants à la fédération départementale de cyclisme avec l'objectif de créer une synergie positive entre nos trois fédérations. Favoriser la communication et le travail de concert pour que chaque loisir puisse vivre sa passion sans gêner l'autre.



# LA **FORCE** DU TERRITOIRE AUBOIS !

**4 partenaires  
s'unissent pour  
défendre la  
biodiversité.**

La Chambre d'agriculture de l'Aube, la Maison Auboise de la Forêt privée et du Bois, le SDDEA et sa Régie et la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube, sont quatre entités auboises qui interviennent dans le domaine de l'environnement et plus largement sur l'animation du territoire. Ces quatre acteurs ont décidé de s'associer pour faire connaître leurs actions en faveur de la biodiversité, notamment à travers une nouvelle publication destinée au grand public : **Natur'Aube**.

La préservation de la biodiversité est en effet inscrite dans les missions, les métiers et actions de chacun des partenaires. A travers ce support de communication ils affichent leur engagement dans la préservation de la biodiversité et leur volonté de partager ces belles actions avec les citoyens.

Ce magazine présentera leurs actions menées sur le territoire en matière de biodiversité dans les secteurs de l'eau, l'agriculture, la chasse et la forêt. La revue paraîtra encartée dans le quotidien L'Est-Eclair. Ainsi, **le premier numéro de Natur'Aube**, tiré à 38 000

exemplaires est paru **le samedi 3 juillet 2021**.

**Dans cette revue de 20 pages entièrement en couleur**, on trouve un édito, co-signé par Alain Boulard, président de la Chambre d'agriculture de l'Aube, Nicolas Juillet, président du Syndicat des eaux de l'Aube SDDEA, Didier Marteau, président du Groupement Forestier Champenois, Claude Mercuzot, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et plus largement des articles croisés. La gestion des « **Zones Natura 2000**, protéger la biodiversité avec réalisme », « Le projet de **réserve naturelle nationale de La Bassée**, une écriture sous haute surveil-

lance » font parties des différents articles exposés dans cette revue, tout comme « **Les haies**, sujet traité par la FDC 10.

La richesse des thématiques abordées dans ce premier numéro illustrent bien le fait que les activités de chaque structures comportent **beaucoup d'actions, souvent insoupçonnées du grand public**, menées dans l'intérêt de chaque milieu naturel et de la biodiversité. Natur'Aube a donc pour vocation de faire connaître et valoriser ces actions.

**Document accessible sur le site de la FDC 10**





# OUVERTURE



**Ouverture générale  
18 septembre 2022**

**Ouverture viticole  
2 octobre 2022**

**Fermeture générale  
28 février 2023**

**Horaire de chasse  
8h30 à 17h30**

## PROPOSITIONS

**dates ouvertures  
et fermetures de  
la chasse « petit  
et grand gibier »  
2022 / 2023**

ESPECES	DATES D'OUVERTURE	DATES DE FERMETURE
<b>PETIT GIBIER</b>		
Lapin de Garenne	18 SEPTEMBRE 2022	28 FÉVRIER 2023
Perdrix grise zone nord (1 jour)	18 SEPTEMBRE 2022	24 SEPTEMBRE 2022
Perdrix grise zone sud (3 jours)	18 SEPTEMBRE 2022	8 OCTOBRE 2022
Perdrix grise en gestion	18 SEPTEMBRE 2022	26 NOVEMBRE 2022
Perdrix rouge (hors vignoble)	18 SEPTEMBRE 2022	31 JANVIER 2023
Perdrix rouge (vignoble)	2 OCTOBRE 2022	1 JOURNÉE DE CHASSE
Faisan	18 SEPTEMBRE 2022	31 JANVIER 2023
Lièvre	2 OCTOBRE 2022	5 NOVEMBRE 2022
Lièvre : pour les PGC de Romilly, Landion, Plaine de Troyes, Thibaud de Ch., Champagne crayeuse centre, Voie Romaine.	2 OCTOBRE 2022	26 NOVEMBRE 2022
<b>GRAND GIBIER</b>		
Sanglier en battue	15 AOÛT 2022	28 FÉVRIER 2023
Chevreuil en battue	18 SEPTEMBRE 2022	28 FÉVRIER 2023
Cerf en battue	16 OCTOBRE 2022	28 FÉVRIER 2023
Autres espèces de grand gibier Soumises à plan de chasse.	16 OCTOBRE 2022	28 FÉVRIER 2023
<b>OISEAUX</b>		
Canards de Surface et plongeurs	21 AOÛT 2022 À 6H00	31 JANVIER 2023
Chipeau/Morillon/Milouin/Nette Rousse	15 SEPT. 2022 À 7H00	31 JANVIER 2023
Oies - Limicoles - Bernache	21 AOÛT 2022 À 6H00	31 JANVIER 2023
Caille des blés - Tourterelle des bois	28 AOÛT 2022 À 6H00	20 FÉVRIER 2023
Bécassines	21 AOÛT 2022 À 6H00	31 JANVIER 2023
Rallidés - Foulques	15 SEPT. 2022 À 7H00	31 JANVIER 2023
Vanneau	18 SEPTEMBRE 2022	31 JANVIER 2023
Turdidés, Pigeons	18 SEPTEMBRE 2022	10 FÉVRIER 2023
Bécasse - Alouette des Champs...	18 SEPTEMBRE 2022	20 FÉVRIER 2023

## PROPOSITIONS

**dates ouvertures  
et fermetures  
de la chasse  
« aux oiseaux  
de passage »  
2022 / 2023**



Chez **In Extenso**, nous sommes **acteurs** du développement des **entreprises**, du dynamisme des **territoires**, et de l'accomplissement de **chacun**.

Votre agence la plus proche : 15 rue des Troprès - 10150 Sainte-Maure - troyes@inextenso.fr - 03 25 43 94 78

Compte de résultat

## COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2021 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

CHARGES	EXERCICE CLOS LE 30/06/2021 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2020 (12 MOIS)	PRODUITS	EXERCICE CLOS LE 30/07/2021 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 30/06/2020 (12 MOIS)
CHARGES D'EXPLOITATION	2 617 149	2 230 726	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 160 795	2 701 577
CHARGES FINANCIÈRES	2 025	413	PRODUITS FINANCIERS	49 132	14 617
CHARGES EXCEPTIONNELLES	464	1 682	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 452	7 179
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	1 730	3 851			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	616 011	486 701	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 237 379</b>	<b>2 723 373</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 237 379</b>	<b>2 723 373</b>

Budget prévisionnel

## BUDGET PREVISIONNEL DU 01/07/2022 AU 30/06/2023 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION	2 688 247	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 724 527
CHARGES FINANCIÈRES	22 000	PRODUITS FINANCIERS	43 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	720		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	56 560		
<b>TOTAL</b>	<b>2 767 527</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 767 527</b>

Bilan

## BILAN AU 30 JUIN 2021 - SERVICE GLOBAL (Service Général et Service Dégâts de Grands Gibiers)

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2021 (12 MOIS)			EXERCICE PRÉCÉDENT 30/06/2020 (12 MOIS)	PASSIF	EXERCICE CLOS LE 30/06/2021 (12 MOIS)	PRÉCÉDENT EXERCICE 30/06/2020 (12 MOIS)
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 822	54 872	16 950	6 270	FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES	6 722 164	5 914 789
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 487 811	1 378 436	2 109 375	1 229 167	REPORT À NOUVEAU	-	320 674
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	57 546	0	57 546	57 546	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	616 011	486 701
					SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	300 000	300 000
					FONDS DÉDIÉS	242 513	-
Stocks en cours (Marchandises, autres créances, valeurs mobilières de placement, disponibilités, charges constatées d'avance)	8 148 388	0	8 148 388	6 652 969	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	313 102	170 609
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 765 567</b>	<b>1 433 308</b>	<b>10 332 259</b>	<b>7 945 952</b>	DETTES	2 138 469	753 179
					<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 332 259</b>	<b>7 945 952</b>



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2022

## TEXTES DES RESOLUTIONS

### PROPOSEES

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020 / 2021.

#### TROISIEME RESOLUTION

**Au 30/06/2021, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :**

• Réserves pour projet associatif	191 819,85 €
• Réserves immobilisées	1 292 982,83 €
• Réserves Dégâts	2 887 042,16 €
• Autres Réserves	2 350 319,61 €
• Résultat de l'exercice (Service Général)	539 385,70 €
• Résultat de l'exercice (Service Dégâts)	76 625,66 €
<b>Total fonds propres</b>	<b>7 338 175,81 €</b>

**L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :**

**1** pour le résultat de l'exercice au 30/06/21, d'affecter l'excédent «Dégâts» (76 625,66€) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte «Général» (539 385,70 €) sera affecté aux Autres Réserves.

**2** pour les réserves immobilisées, de les déduire des Autres Réserves.

**3** pour le projet associatif « Education à l'environnement » la réalisation d'un montant de 9 188,27 €, et pour le projet associatif « Aménagement des espaces naturels et des acquisitions foncières » la réalisation d'un montant de 13 209,28 €, ces deux sommes d'un montant de 22 397,55 € seront affectées sur les autres réserves.

**Après affectation, le solde des comptes des fonds associatifs se présente ainsi :**

• Réserves pour projet associatif	169 422,30 €
• Réserves immobilisées	2 183 870,95 €
• Réserves Dégâts	2 963 667,82 €
• Autres réserves	2 021 214,74 €
<b>Total fonds propres</b>	<b>7 338 175,81€</b>

#### QUATRIEME RESOLUTION

**L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2022/2023 et alimentant le Service Général :**

• Timbre Fédéral	77,00 €
• Timbre Temporaire à 9 jours	38,00 €
• Timbre Temporaire à 3 jours	19,00 €
• Frais de dossier sur validation « nationale » du permis de chasser	5.00 €
• Frais de dossier sur validation du permis de chasser	5.00 €
• Frais de dossier sur e-validation du permis de chasser	3.00 €
• Cotisation obligatoire : 0,46 € par hectare (bois et plaine), due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou plan de gestion (Minimum 35 €).	

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2022/2023 et assurant le financement du Service « Dégâts de Gibier », à savoir :

• **Timbre Grand Gibier** : ..... 3,00 €

### • Bracelets Plan de Chasse :

#### ESPECES

• Cerf..... 340 €  
 • Daguet..... 260 €  
 • Biche..... 200 €  
 • Faon ..... 140 €  
 • Chevreuil ..... 26 €  
 • Sika ..... 60 €  
 • Daim..... 60 €  
 • Mouflon..... 60 €  
 • Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)..... 5 € (Coût matériel)  
 • Autres Parcs (50% du prix du bracelet en milieu ouvert)  
 ..... 170€ / 130€ / 100 € / 70 € (grands cervidés)  
 et ..... 13 € pour le chevreuil.

### • Bracelets Sanglier :

• Unités de Gestion ..... 27 €  
 • Hors Unité de Gestion..... 36 €  
 • Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.) ..... 5 € (Coût matériel)  
 • Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC)  
 ..... 18 €

### • Participations territoriales :

La participation territoriale (bois et plaine) avec un coût à l'hectare variant selon le montant des dégâts de gibier enregistré par secteur est la suivante.

SECTEUR	COTISATION À L'HECTARE BOISÉ		COTISATION À L'HECTARE DE PLAINE	
	Saison 2022/2023	Rappel (Saison n-1)	Saison 2022/2023	Rappel (Saison n-1)
1	1,54 €	1,25 €	0,16 €	0,12 €
2	3,55 €	3,17 €	0,36 €	0,32 €
23	5,66 €	5,00 €	0,57 €	0,50 €
3	2,87 €	2,17 €	0,29 €	0,21 €
44	2,64 €	2,35 €	0,27 €	0,24 €
33 4 5 6 86 et 95	0,77 €	0,50 €	0,08 €	0,05 €
55 et 7	1,84 €	1,64 €	0,19 €	0,16 €
8	1,60 €	1,17 €	0,16 €	0,11 €
9	1,38 €	1,23 €	0,14 €	0,12 €

(Montant forfaitaire minimum 35€)



## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le budget 2022 / 2023 présenté par le Conseil d'Administration.

## SEPTIEME RESOLUTION

**1** - Tout adhérent, personne morale ou physique, titulaire de droit(s) de chasse, qu'il soit soumis ou non au plan de chasse ou à un plan de gestion sanglier est tenu de participer activement à la prévention des dégâts de Grand Gibier causés aux cultures agricoles. A cet effet, **il doit mettre en œuvre, et assurer le suivi et l'entretien du matériel de clôture électrique** mis à sa disposition par la FDC10 et ce conformément aux modalités et au(x) lieu(x) d'implantation qu'elle aura déterminés.

**2** - Il devra appliquer les orientations du SDGC et notamment en matière d'agrainage.

• A défaut de l'un des deux points, l'adhérent s'expose à une majoration, du prix des bracelets plan de chasse et/ou sanglier et/ou d'une augmentation de la cotisation hectare.

### • Montant des majorations:

• **La participation territoriale est fixée à un coût hectare boisé majoré de 8 € par hectare de bois, cette somme s'additionne à la cotisation hectare (bois) de base dégâts.**

• **La participation sur les bracelets sangliers et cervidés est fixée à un coût majoré de 6 € par bracelet, cette somme s'additionne aux prix de base des bracelets grand gibier.**

## HUITIEME RESOLUTION

• L'Assemblée Générale autorise le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, à souscrire, au nom de l'Association, 100% du capital du GIE CLOS DU CHATEAU, dont le siège social sera situé à Géraudot et à assurer la Présidence au nom de l'Association.

• A cet effet, elle donne tous pouvoirs au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube pour formaliser cette prise de participation et l'exercice du mandat de direction, signer tous actes, débloquent les fonds nécessaires, et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile afin de mener à bonne fin cette opération.



INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

UN ACCOMPAGNEMENT  
LOCAL DE QUALITÉ  
répondant à vos besoins  
environnementaux



/// Une équipe spécialisée  
et volontaire  
pour vous accompagner  
et accomplir vos projets ///



Ferme du Clos du Château  
10220 GERAUDOT  
Tél. 07 66 31 14 57  
Email : [V.natura@vnatura.org](mailto:V.natura@vnatura.org)



# **AGENCE AXA CORREIA JC ET ODENT JF**

(orias 07 013 569 et 07 013 066)

## **Garanties des sociétés groupements et associations**

Chaque Société de chasse doit souscrire un contrat Responsabilité Civile Organisateur. Il se compose de la garantie de base RESPONSABILITE CIVILE et peut être complété par des options : Dommages causés aux cultures et Dommages résultant de l'emploi de pièges. Une tarification simple basée sur le nombre de chasseurs et le choix des options.

**La garantie responsabilité civile  
garantie minimum**

**La garantie complémentaire**